SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

2024

Rapport annuel

Table des matières

2 Lettres d'accompagnement
3 À propos de la Société d'assurance publique du Manitoba
4 Message de la présidente du conseil d'administration
6 Message de la présidente et directrice générale
9 Orientation stratégique
12 Mesures et cibles de performance de la société
14 Sommaire de fin d'exercice 2024-2025
15 Rapport de gestion

Lettres d'accompagnement

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA

31 juillet 2025

L'honorable Matt Wiebe

Ministre de la Justice et procureur général et ministre responsable de la Société d'assurance publique du Manitoba,

salle 104, édifice de l'Assemblée législative
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Cher ministre,

Conformément au paragraphe 43(1) de

la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Respectueusement,

Carmen Nedohin
PRÉSIDENTE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Manitoba

31 juillet 2025

Son honneur, l'honorable Anita R. Neville, P.C., O.M. Lieutenante-gouverneure du Manitoba,

salle 235, édifice de l'Assemblée législative

Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Qu'il plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Respectueusement,

Matt Wiebe
MINISTRE DE LA JUSTICE ET
PROCUREUR GÉNÉRAL ET
MINISTRE RESPONSABLE DE
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

À propos de la Société d'assurance publique du Manitoba

Profil de la Société

La Société d'assurance publique du Manitoba est une société d'État provinciale qui offre une assurance automobile de base depuis 1971. Nous avons élargi notre gamme de services en 2004 lorsque nous avons intégré les services des permis et des immatriculations. La Société est régie par la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba et la Loi sur les conducteurs et les véhicules.*

Mission de la Société

Un service et une protection sans égal, des tarifs abordables et des routes plus sûres grâce à une assurance automobile publique efficace.

Vision de la Société

Le prestataire de confiance de produits d'assurance automobile et de services aux conducteurs du Manitoba. À la défense de la sécurité routière pour tous.

Valeurs de la Société

En tant qu'assureur automobile public, nous avons la responsabilité envers tous les Manitobains de créer de la valeur en favorisant une culture de l'excellence. Nous y parvenons grâce à nos quatre valeurs fondamentales :

☆ Viser l'excellence

Nous offrons un service et une protection sans égal. Nous nous adaptons pour répondre à l'évolution des besoins de la population et du secteur en misant sur l'amélioration continue.

$ Offrir de la valeur aux Manitobains

Nous maintenons des tarifs abordables qui garantissent une protection accessible. En tant qu'assureur automobile public, la responsabilité financière est au premier rang de nos priorités dans toutes nos activités.

✓ Bien faire

Nous agissons avec intégrité et de façon responsable. Nous cherchons à faire preuve d'ouverture et de transparence.

Investir dans les gens

Nous donnons à notre personnel les moyens d'offrir un service d'excellence. Nous travaillons main dans la main avec les entreprises, les collectivités et les partenaires en prévention routière afin d'accomplir notre mission.

Message de la présidente du conseil d'administration

Je suis fière de faire le point sur les progrès réalisés par la Société d'assurance publique du Manitoba au cours de la dernière année. La Société joue un rôle crucial dans la vie quotidienne des Manitobains, d'abord en tant que prestataire de services d'assurance automobile fiable, puis de fournisseur de services de conduite essentiels et d'intendant de la sécurité routière.

Depuis des décennies, nous sommes une marque de confiance indissociable du tissu social de notre province, une entité purement manitobaine qui emploie des milliers de personnes dans toute la province. Au cours de ma première année complète en tant que présidente du conseil de la SAPM, j'ai vu cette organisation connaître une croissance et des changements extraordinaires.

Cette dernière année a marqué un tournant pour la SPAM, qu'il s'agisse de la stabilisation de l'organisation ou de l'établissement d'une orientation claire et tournée vers le futur. Cette stabilité permettra à l'organisation d'être en bonne posture pour continuer à offrir de la valeur aux Manitobains pour les générations à venir.

Après une période difficile, notamment l'interruption de travail de 10 semaines en 2023, la SAPM a travaillé avec diligence pour se recentrer sur ses activités et reprendre son élan. La Société s'est attaquée aux arriérés, a clarifié les priorités internes et a rétabli une culture ancrée dans la transparence, la responsabilité et le service. Ces efforts ont joué un rôle essentiel dans la réaffirmation de notre engagement fondamental à offrir aux Manitobains des services abordables et fiables grâce au modèle d'assurance publique.

La stabilité a ouvert la voie à la possibilité de réfléchir plus stratégiquement. Un des domaines qui revêt une importance cruciale est celui de la technologie. À titre d'organisation publique, nous avons pour mandat de veiller à ce que chaque investissement reflète les besoins des Manitobains et génère de la valeur à long terme. Comme la technologie joue un rôle de plus en plus essentiel dans la prestation de services rapides et conviviaux, nous prenons des décisions réfléchies en ce qui concerne où et comment nous investissons. À cette fin, nous avons effectué un examen approfondi de la phase de découverte de la troisième version du projet Nova, ainsi qu'une évaluation globale des besoins en TI dans l'ensemble de la Société. Ces efforts ont pour but d'éclairer l'élaboration d'un plan global visant à remplacer les systèmes obsolètes, réduire le risque et améliorer notre capacité à servir nos clients de manière efficace et sécuritaire.

Pendant que nous étions tournés sur nous-mêmes en quête de stabilisation, il nous fallait aussi réagir au monde extérieur. À l'instar de nombreuses organisations, la SAPM a continué de subir les effets de l'incertitude de l'économie mondiale, des droits de douane et de leur impact potentiel sur l'industrie automobile, des pressions inflationnistes et des dynamiques politiques changeantes. Nous n'avons jamais cessé de rester concentrés et pragmatiques devant cette volatilité. Une gestion financière prudente et une gestion proactive des risques nous ont permis de prendre d'importantes mesures pour protéger la Société et les intérêts des Manitobains. Qu'il s'agisse de revoir nos stratégies d'investissement, d'améliorer notre contrôle des coûts ou de réévaluer le calendrier des initiatives importantes, notre approche est dictée par la résilience et la valeur à long terme.

Dans cette optique, notre conseil d'administration est fier d'avoir collaboré avec l'équipe de direction de la SAPM à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pluriannuel d'entreprise. Ce plan est une feuille de route réfléchie, conçue pour renforcer les relations, moderniser les opérations et améliorer l'expérience client; une feuille de route qui prend racine là où nous en sommes et qui est résolument axée vers là où nous souhaitons aller.

Au cœur de ces efforts se trouve une détermination commune à reconnaître que le dévouement, le professionnalisme et l'expertise des employés de la SAPM sont essentiels à notre avancement. Les contributions de nos employés nous ont aidés à connaître une nouvelle impulsion et à restaurer la confiance dans notre prestation de services.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier l'équipe de la haute direction, nos employés et toutes les parties prenantes pour leur confiance et leur engagement sans faille. Vos contributions sont la raison pour laquelle la SAPM est bien placée pour soutenir un avenir solide et durable. Nous sommes impatients de mettre ces efforts à profit, ensemble.

Carmen Nedohin

PRÉSIDENTE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Carmen Nedohin
PRÉSIDENTE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Christian Dandeneau

JD Devgan

Fran Frederickson
VICE-PRÉSIDENTE

Luke Johnston

Gina McKay

Marilyn McLaren

Robert Plohman

Diane Roussin

Candy Wong

Satvir Jatana
(MEMBRE D'OFFICE)

Message de la présidente et directrice générale

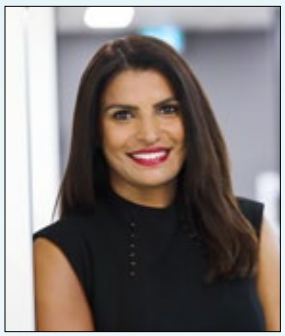

En tant que présidente et directrice générale, j'ai eu l'honneur de diriger la SAPM durant une année marquée par un nouvel élan, une meilleure clarté opérationnelle et des progrès concrets. Mon équipe de direction et moi sommes déterminés à guider l'organisation de manière intègre et responsable, en gardant toujours le cap sur la valeur, l'abordabilité et le maintien de la confiance de nos clients.

Après une période de perturbation, notre priorité a été de rétablir la stabilité et de ramener l'ensemble de l'organisation à se concentrer sur son rôle premier.

Pour soutenir le renforcement et la cohérence de notre prestation de services, nous avons réaligné les équipes, clarifié les rôles de leadership et instauré une meilleure gouvernance. L'un des jalons clés a été l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pluriannuel d'entreprise pour la SAPM, un plan fondé sur les voix de nos employés, clients et partenaires, qui reflète une vision commune et aligne nos objectifs en fonction de notre capacité opérationnelle et de nos responsabilités financières. Il ne s'agit pas de changer pour le simple plaisir d'apporter des changements, mais pour avancer de façon responsable, en phase avec nos capacités et les besoins des Manitobains.

L'attention renouvelée que nous portons à l'amélioration de la prestation de nos services porte déjà ses fruits : la mise en place de la prise de rendez-vous en ligne dans nos centres de services a rendu les interactions plus rapides et plus efficaces; les efforts de recrutement de moniteurs Driver Z dans les communautés rurales ont augmenté la capacité du programme, de sorte que les étudiants sont plus nombreux à y participer et à acquérir les compétences nécessaires pour rouler de façon sécuritaire. Pendant la grève à Postes Canada, nous avons fourni un service ininterrompu au moment où nos clients en avaient le plus besoin.

En outre, le lancement de la plateforme du Plan d'immatriculation international (PII) a jeté les bases d'une meilleure accessibilité, d'un meilleur choix et d'une commodité accrue pour les clients commerciaux. Un tout nouveau modèle de remorquage à Winnipeg, développé en collaboration avec des partenaires commerciaux, a contribué à améliorer le service et à offrir un plus grand choix aux clients.

Nous sommes particulièrement fiers des initiatives axées sur la sécurité routière lancées cette année; elles reflètent notre engagement à rendre les routes du Manitoba plus sécuritaires pour tous. Une nouvelle exigence de formation obligatoire après trois échecs ou plus aux examens des classes 1 à 5 a contribué, d'une part, à former des conducteurs plus confiants et mieux préparés et, d'autre part, à ajuster la demande d'examens et rendre la formation accessible. Nous avons étendu les programmes de formation des conducteurs adultes à toute la province et permis aux collectivités d'installer des panneaux d'affichage de vitesse dans les zones à haut risque afin de réduire les incidents liés à la vitesse. Nous avons aussi élargi les accords d'échange de permis avec 26 pays européens afin de faciliter la transition des nouveaux arrivants et favoriser la conduite sécuritaire au Manitoba.

Les efforts des Relations communautaires ont permis de sensibiliser plus de 12 000 Manitobains lors d'événements locaux comme le festival islandais de Gimli et le pique-nique des ours en peluche de Winnipeg en promouvant la sécurité routière auprès des familles et des enfants. En tant que partenaire de longue date de Centraide, nous avons célébré le succès de la campagne menée par nos employés, qui a permis de recueillir plus de 377 000 $ pour soutenir des services essentiels dans les communautés du Manitoba. Ces réussites reflètent la force, l'engagement et la compassion de notre équipe. Ces réussites reflètent la force, l'engagement et la compassion de notre équipe.

Sur le plan technologique, nous avons continué à évaluer notre passé et à en tirer des leçons, dans l'optique de nos besoins futurs. Ces travaux ont débouché sur une décision importante : la clôture officielle du projet Nova et l'approbation d'un nouveau plan visant à remplacer nos systèmes obsolètes.

Si Nova a jeté les bases d'initiatives clés pour l'avenir, par exemple, MonSAPM et PII en ligne, il a également dû affronter des défis comme des délais irréalistes, des changements de priorités et des problèmes de gouvernance. Le nouveau plan divise les projets technologiques en éléments gérables, ce qui nous permet d'aller de l'avant de manière responsable tout en protégeant la qualité du service, la stabilité des employés et la responsabilité financière.

Sur le plan financier, la SAPM a enregistré une amélioration significative de sa perte nette déclarée, qui est passée de 129,5 M$ l'année dernière à 19,7 M$ en 2024-2025. Ce redressement reflète une prise de décision disciplinée et responsable, ainsi que notre engagement à gérer efficacement les ressources publiques. Nous restons fidèles à nos impératifs de durabilité à long terme tout en poursuivant notre offre de services abordables et de qualité aux Manitobains.

La solidité de nos relations avec nos partenaires commerciaux a été un facteur déterminant de notre capacité à mener à bien notre mandat et atteindre un succès commun. Nous sommes impatients de continuer à bâtir sur ces bases à mesure que nous avançons ensemble.

Aucun de nos progrès n'aurait été possible sans la résilience et le dévouement de nos employés. Le dernier sondage « Be Heard » sur l'engagement des employés a connu un taux élevé de mobilisation et de participation; cela nous a permis d'obtenir un précieux aperçu de ce qui compte le plus pour notre personnel. Nous continuons à miser sur cette information pour constituer une équipe solide et une organisation capable de répondre aux besoins des Manitobains.

L'année écoulée en a été une de reconstruction et de renouveau. Celle à venir sera placée sous le signe de l'élan et de la transformation des progrès en changements durables. L'engagement de notre équipe et la confiance des personnes que nous servons font de la SAPM une organisation plus forte, plusresponsable et mieux équipée pour répondre aux besoins des Manitobains, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Satvir Jatana

PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Équipe de la haute direction

Satvir Jatana
PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Tamara Boblinski
VICE-PRÉSIDENTE ET CHEF DES RESSOURCES HUMAINES

John Bowering
VICE-PRÉSIDENT ET CHEF DES SINISTRES

Maria Campos
VICE-PRÉSIDENTE ET CHEF DE L'EXPÉRIENCE CLIENT ET DES PRODUITS

Dana Frazer
VICE-PRÉSIDENTE ET CHEF DES OPÉRATIONS

Anthony Guerra
VICE-PRÉSIDENT, CHEF DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DIRECTEUR DE LA GESTION DES RISQUES

Roy Hart
VICE-PRÉSIDENT ET CHEF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ryan Kolaski
VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR FINANCIER

Cara Low
VICE-PRÉSIDENTE ET ACTUAIRE EN CHEF

Orientation stratégique

La SAPM aborde l'exercice 2025-2026 en bonne position pour entamer la mise en œuvre rigoureuse de son plan stratégique pluriannuel d'entreprise. Au cours des 12 derniers mois, l'organisation a déployé des efforts considérables pour stabiliser ses activités, renforcer ses fondements et tracer la voie à suivre. Cette période de renouveau a été axée sur le retour à l'essentiel : rétablir les niveaux de service, restaurer la confiance et s'assurer que la SAPM est bien placée pour remplir son mandat public fondamental auprès des Manitobains.

Introduite en 2024, la stratégie pluriannuelle, élaborée à la suite de vastes consultations internes et externes, définit une approche claire et mesurée pour guider l'orientation à long terme de la SAPM.

Le plan repose sur cinq piliers de responsabilité, qui fournissent un cadre rigoureux permettant d'aligner les priorités organisationnelles et de garantir que chaque constituant de la SAPM contribue à son objectif :

1 Se concentrer sur nos clients.

Nous nous efforçons d'offrir des produits et des services abordables et de haute qualité qui répondent aux besoins des clients et améliorent leur expérience et leur satisfaction globales.

2 Favoriser la mobilisation et la fierté.

Nous nous engageons à créer une culture du lieu de travail positive et inclusive où les employés se sentent valorisés, motivés et fiers de contribuer à notre succès.

3 Tenir nos promesses.

Nous mettons l'accent sur l'amélioration de notre manière de planifier, de gérer et d'exécuter notre travail, en veillant à fournir systématiquement des résultats fiables auxquels les clients et les parties prenantes peuvent se fier.

4 Renforcer nos finances.

Nous visons à gérer nos finances de manière responsable en accroissant la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans notre manière de budgétiser, de dépenser et d'investir nos ressources.

5 Nous préparer pour ce qui s'en vient.

Nous nous préparons pour l'avenir de manière proactive en modernisant notre technologie, en faisant évoluer nos emplacements physiques et en renforçant notre capacité d'adaptation.

Le travail accompli au cours de la dernière année reflète l'engagement de la SAPM à l'égard de la stabilité, de la responsabilité financière et la fiabilité du service. Des progrès ont été réalisés dans la réduction des arriérés opérationnels, la modernisation des processus internes et l'investissement dans la technologie, dans l'objectif de créer une durabilité interne et de doter le personnel des outils nécessaires pour répondre aux besoins changeants des Manitobains. Ces mesures ont permis à la SAPM de passer de la stabilisation à l'exécution, tout en restant fidèle à ses racines en tant qu'assureur automobile public du Manitoba.

À mesure que l'organisation progresse, le travail des employés de la SAPM se concentre sur cinq domaines d'action qui reposent directement sur les bases établies au cours de l'année écoulée :

Stabilité financière : Renforcer nos activités commerciales

Le maintien de la santé financière à long terme de la SAPM demeure une priorité. L'organisation affine son approche du portefeuille d'assurance commerciale des Services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGS) en renforçant les modèles de risque, en améliorant la discipline de souscription, en adaptant les produits aux besoins évolutifs des entreprises et en appliquant une surveillance financière rigoureuse. Ces efforts axés sur la stabilisation du portefeuille SGS, la réduction de la volatilité financière et l'amélioration des ratios du test du capital minimal (TCM) garantissent la résilience financière à long terme de la SAPM.

Efficacité organisationnelle : Respecter rigoureusement nos engagements

Une gouvernance solide et une discipline d'exécution rigoureuse sont essentielles pour permettre à la SAPM de respecter ses engagements. La SAPM améliore ses structures de gouvernance, clarifie les responsabilités et dote ses équipes des outils, des données et des processus nécessaires pour accomplir leur travail de manière fiable et efficace. Des investissements continus dans la résilience informatique, la cybersécurité et les capacités d'analyse renforceront la prise de décision, réduiront les risques opérationnels et feront en sorte que l'organisation demeure réactive tout en assurant la gérance des ressources publiques.

Valeur pour le client : Rehausser l'excellence du service

La prestation d'un service de grande qualité demeure au cœur du mandat public de la SAPM. En intégrant la rétroaction des clients dans la prise de décision, en élargissant les mécanismes de consultation, en modernisant la prestation de services numériques et en renforçant la transparence, la SAPM cherche à améliorer l'expérience client et à s'assurer que les Manitobains ont accès à des services rapides, fiables et attentifs à leurs préoccupations.

Abordabilité : Maintenant la valeur pour les Manitobains

L'accessibilité financière demeure au cœur de la valeur publique offerte par la SAPM. Pour renforcer la maîtrise des coûts et veiller à ce que les gains d'efficience interne se traduisent par une stabilité des tarifs, la Société a introduit le « budget à base zéro » pour les charges d'exploitation. Dans une perspective d'avenir, la SAPM s'emploie à définir ce que signifie réellement l'abordabilité pour les Manitobains, reconnaissant que la notion d'abordabilité dépasse la question du prix pour englober le choix, la transparence et la valeur. Grâce à ces efforts, La SAPM continuera d'offrir des produits et services abordables qui répondent aux besoins de sa clientèle.

Responsabilité de l'entreprise : Servir les Manitobains avec détermination

À la SAPM, la responsabilité d'entreprise consiste à être perçue comme un partenaire public de confiance, qui reflète les valeurs des Manitobains et offre bien plus que des services d'assurance et d'administration des conducteurs et des véhicules. Cela signifie se faire l'ambassadeur de la sécurité routière, de la création de partenariats forts, de l'avancement de la réconciliation autochtone et de l'intégration des principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité dans toutes les prises de décisions. La SAPM évalue son efficacité dans ce domaine en écoutant les Manitobains pour savoir s'ils estiment que la Société remplit son mandat et répond à leurs attentes à titre d'assureur public.

Pour répondre aux besoins changeants de la communauté, nous modernisons nos technologies en mettant clairement l'accent sur la protection de nos systèmes et des personnes qui comptent sur leur utilisation. Pour ce faire, nous assurons une gestion proactive des risques liés à notre infrastructure de TI et à la cybersécurité, nous atténuons les vulnérabilités en investissant systématiquement dans le renouvellement et la mise à niveau et alignons nos stratégies sur les objectifs opérationnels afin d'assurer la résilience à long terme. Nos mises à jour technologiques sont soigneusement choisies et mises en œuvre; nous adaptons les mises à niveau en fonction des priorités organisationnelles, favorisant ainsi l'innovation tout en assurant une gestion responsable du changement.

En parallèle, nous créons des gains d'efficience interne en simplifiant nos processus et en concentrant nos ressources là où elles produisent le plus d'impact. Nous poursuivons notre engagement en faveur d'un progrès durable, évitons la dispersion excessive et priorisons la réalisation attentive et respectueuse de nos engagements.

Au cœur de cette démarche : une culture fondée sur la confiance. Nous renforçons notre culture interne en définissant les principes d'un milieu de travail stimulant et en impliquant chaque équipe dans la création d'un environnement positif et inclusif. Une meilleure communication permet de s'assurer que tout le monde comprend la culture que nous préconisons et la façon dont ils y contribuent. Nous considérons que la rétroaction des employés est aussi importante que celle des clients et l'utilisons pour apporter des changements significatifs. Notre objectif : cultiver un lieu de travail où chaque employé se sent reconnu, soutenu et mobilisé.

Tout ce que nous faisons, nous le faisons en pensant au client. Nous sommes déterminés à offrir des produits et services de qualité à prix abordable, conçues pour répondre aux besoins des Manitobains et améliorer leur expérience. En fixant des délais d'attente clairs pour les examens de conduite, les rendez-vous avec des experts en sinistres et les renvois au Programme de vérification de l'aptitude à conduire, nous favorisons la transparence et la confiance. Nous simplifions les processus clés en éliminant les étapes inutiles et en optimisant la collecte et l'utilisation des données, pour des transactions plus rapides et plus simples. Grâce à l'automatisation et aux nouvelles technologies, nous accélérons la prestation des services sans compromettre la qualité. En personne ou en ligne, nos services sont pensés pour être accessibles, efficaces et conviviaux.

Fidèle à son rôle d'assureur automobile public, la SAPM Société demeure axée sur l'abordabilité, l'accessibilité, la sécurité et la stabilité à long terme. Nos valeurs – viser l'excellence, offrir de la valeur aux Manitobains, agir avec intégrité et investir dans les gens – continuent de guider notre approche. Par une exécution rigoureuse, une gestion financière responsable et une collaboration soutenue avec le gouvernement et nos partenaires, nous demeurons résolus à remplir notre mandat tout en bâtissant un système d'assurance publique durable et résilient pour l'avenir du Manitoba.

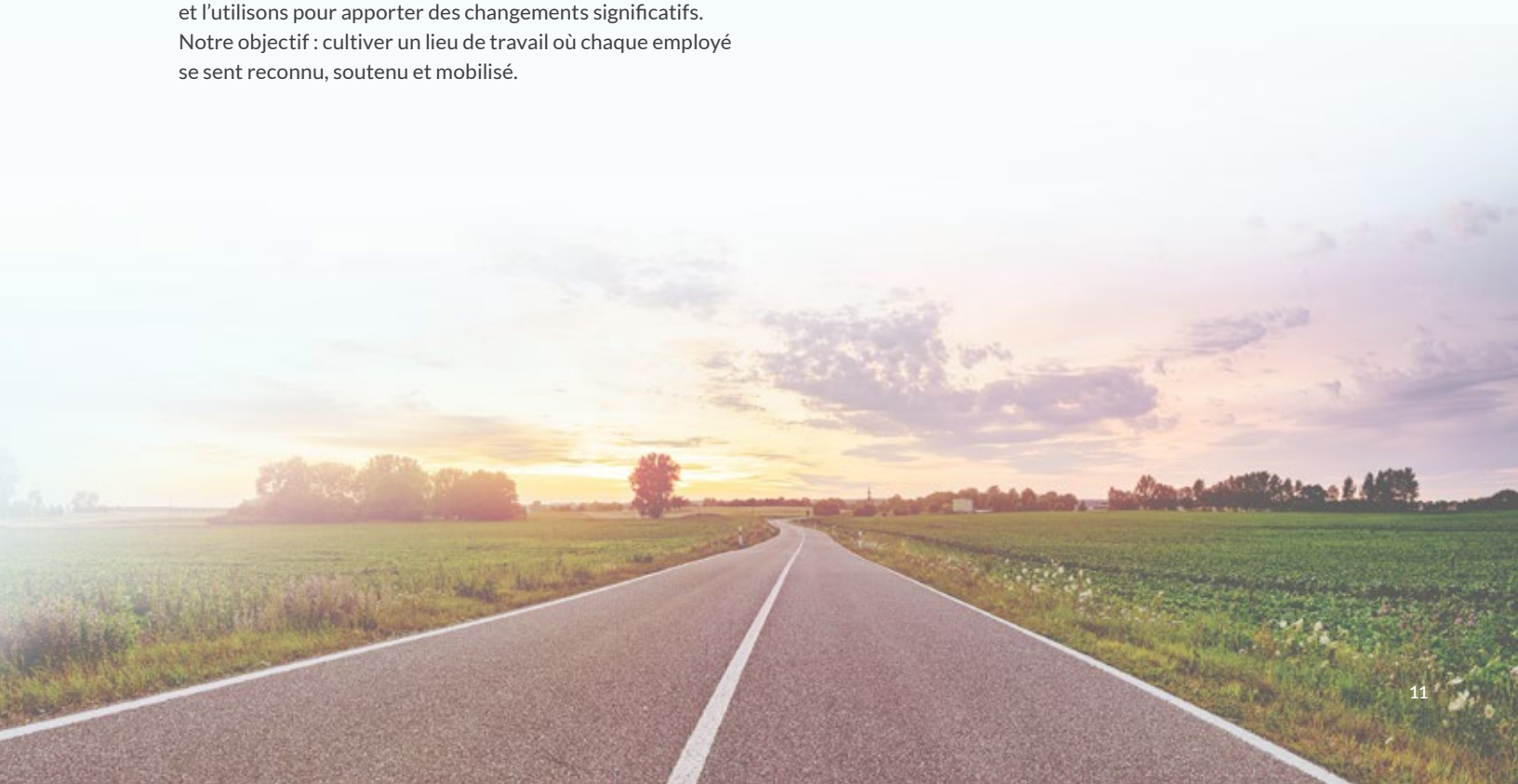

Mesures et cibles de performance de la société

Pour les exercices se terminant le 31 mars 2025 (« période visée ») et le 31 mars 2024 (« période de référence »)

Rendement financier

Perte nette

En millions

(19,7 $)	(24,1 $)	(129,5 $)
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE ANNUELLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Revenus tirés des primes

En millions

1 608,2 $	1 596,4 $	1 549,4 $
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE ANNUELLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Sinistres survenus avant réassurance

En millions

1 202,1 $	1 134,1 $	1 386,9 $
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE ANNUELLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Rapport sinistres/primes

Sinistres survenus avant réassurance/revenus tirés des primes

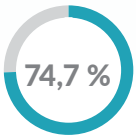

CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025

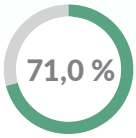

CIBLE ANNUELLE

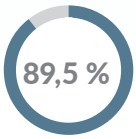

CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Rendement total — investissements

8.86%	5.02%	3.45%
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE ANNUELLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Excellence opérationnelle

Total des équivalents temps plein*

2 047	2 123	2 017
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE ANNUELLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

** Le total des équivalents temps plein correspond aux équivalents temps plein réels au 31 mars des exercices présentés. Auparavant, le rapport annuel indiquait la moyenne totale des équivalents temps plein pour les exercices présentés (moyenne ETP 2023-2024 : 1 748)*

Ratio des charges totales

Charges générales comprenant la maintenance, l'acquisition-autres et les frais d'exploitation/revenus tirés des primes

CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025

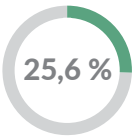

CIBLE ANNUELLE

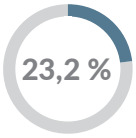

CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Service à la clientèle

Résultat du CX Index^MC

CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025

CIBLE ANNUELLE

Remarque : Les résultats du CX IndexMD vont de 0 à 100.

Source : Selon une étude commandée par Forrester Research s'appuyant sur le cadre CX Index^MC, publié en février 2025.

La Société a adopté une méthode standard de l'industrie pour mesurer notre expérience client. Le résultat enregistré par la société au CX Index^MC nous place dans la catégorie « Bon », ce qui correspond à l'expérience client minimale que nous visons.

Avertissement : Forrester n'endosse aucune entreprise visée par une recherche CX Index^MC et ne conseille à personne de choisir les produits ou services d'une entreprise particulière sur la base de ses évaluations CX Index^MC.

Santé organisationnelle

Adéquation du capital (essai de suffisance du capital)

Assurance de base

107 %	100 %	94 %
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Garanties complémentaires

200 %	200 %	200 %
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Garanties supplémentaires pour risques spéciaux

226 %	300 %	163 %
CHIFFRES RÉELS DE 2024-2025	CIBLE	CHIFFRES RÉELS DE 2023-2024

Sommaire de fin d'exercice 2024-2025

Données financières

Valeur approximative des indemnisations payées par le régime Autopac par jour ouvrable	4,8	M$
Total des indemnités versées par le régime Autopac pour dommages corporels en 2024-2025 *(avant charges)*	211,7	M$
Total des indemnités versées par le régime Autopac pour dommages matériels en 2024-2025 *(avant charges)*	981,7	M$
Montant payé par la Société à des médecins manitobains au nom de clients	23,5	M$
Commissions payées par la Société à des courtiers indépendants pour la vente de produits	113,6	M$
Subventions tenant lieu de taxes payées par la Société aux municipalités du Manitoba	1,8	M$
Impôt provincial sur les primes payé par la Société	48,8	M$
Économies réalisées par les titulaires de police grâce à l'utilisation de pièces recyclées pour des réparations	8,7	M$
Économies directes estimatives réalisées par les titulaires de police grâce à la subrogation	21,1	M$
Coût moyen par sinistre	4 289 $	

Chiffres importants

Nombre moyen de sinistres Autopac déclarés par jour ouvrable	1 121
Nombre total de sinistres Autopac déclarés	280 300
Sinistre de dommages corporels et RPPP déclarés	12 977
Nombre de demandes d'indemnisation pour dommages matériels présentées	267 323
Nombre de polices Autopac en vigueur (moyenne)	1 308 362

Rapport de gestion

Le rapport de gestion qui suit relève de la responsabilité de la direction et a été examiné par le conseil d'administration (le conseil) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Ce rapport de gestion vise à permettre au lecteur d'évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pour la période visée et de les comparer à ceux de l'exercice correspondant terminé le 31 mars 2024. Il doit être lu conjointement avec les états financiers annuels vérifiés de la Société et les notes complémentaires pour la période visée, présentés dans le présent rapport.

Les termes « SAPM », « la Société », « nous » et « notre » utilisés dans le présent document désignent la Société d'assurance publique du Manitoba. Pour en savoir plus sur la SAPM, veuillez vous rendre à l'adresse mpi.mb.ca.

Note de prudence concernant les énoncés prospectifs

Certains des énoncés figurant dans le présent rapport de gestion concernant les plans, les attentes et les intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou réalisations actuels et futurs ou tout autre événement ou développement futur, constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs reposent sur des estimations et des hypothèses formulées par la direction, fondées sur son expérience et sa perception des tendances historiques, sur les conditions actuelles et les perspectives de développement, ainsi que sur d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Outre les autres estimations et hypothèses pouvant être formulées dans le présent document, des estimations et hypothèses ont été établies à l'égard notamment des environnements économique et politique et des conditions propres à l'industrie. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société, ou que des événements ou développements futurs, diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs.

Gouvernance d'entreprise

Une gouvernance efficace est essentielle à la création de valeur pour les Manitobains. Le conseil d'administration de la Société assure la surveillance de l'équipe de direction afin de s'assurer que la SAPM dispose de processus efficaces pour répondre aux enjeux et aux préoccupations soulevés par le personnel, la clientèle et les autres parties prenantes.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société, nommé par le gouvernement du Manitoba, veille à ce que les politiques de la Société soient conformes à son mandat et aux lois de la province du Manitoba. Le conseil est également responsable de l'orientation stratégique générale de la SAPM et en assure la surveillance et le suivi. D'autres devoirs, obligations et responsabilités du conseil d'administration sont prescrits par la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba.

La Société est tenue de préparer un plan d'activités annuel qui doit être approuvé par le conseil et soumis à l'approbation du ministre responsable de la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM).

La présidente du conseil doit remettre au ministre responsable de la SAPM et à la lieutenante-gouverneure en conseil un rapport annuel comprenant les états financiers vérifiés, lesquels sont ensuite examinés par le Comité permanent des sociétés d'État de l'Assemblée législative. Avec l'approbation de la lieutenante-gouverneure en conseil, le ministre responsable de la SAPM a le pouvoir législatif de délivrer une lettre de mandat et des directives relatives au respect des questions de politique, à la réalisation d'examens organisationnels et à la garantie de la cohérence avec les autres sociétés d'État ou organismes gouvernementaux désignés.

Rapport sur le système de divulgation d'actes répréhensibles

La Société a mis en place un système indépendant, anonyme et confidentiel de divulgation d'actes répréhensibles afin de recevoir le signalement de tels actes, qu'il s'agisse d'actions ou d'omissions potentiellement illégales, préjudiciables à la vie, à la santé ou à la sécurité des personnes ou de l'environnement, ou constituant un cas grave de mauvaise gestion. La Société encourage la divulgation d'actes répréhensibles en veillant à ce que les employés qui signalent de bonne foi des actes répréhensibles soient protégés contre toute forme de représailles.

La Société, pour qui l'équité et la reddition de comptes sont un souci majeur, et sachant que les employés sont plus enclins à divulguer des actes répréhensibles lorsque la confidentialité est préservée, confie l'examen des divulgations valides au vice-président, chef des affaires juridiques et directeur de la gestion des risques, le fonctionnaire désigné pour recevoir et traiter ces divulgations et y donner suite, avec l'appui de tiers indépendants. Les résultats de cet examen sont communiqués à la présidence du comité d'audit et des finances.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025 (la « période visée »), le système de divulgation d'actes répréhensibles a reçu deux divulgations. Toutes deux ont été jugées recevables et soumises à enquête. Il y avait également une enquête en cours portant sur une divulgation reçue au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024 (la « période de référence »).

Au cours de la période visée, la Société a mené deux enquêtes : l'une relative à la divulgation existante de 2023-2024; l'autre concernant une divulgation reçue en 2024-2025. Sur les deux enquêtes effectuées au cours du présent exercice, aucune n'a abouti à la constatation d'un acte répréhensible. L'enquête portant sur la deuxième divulgation de l'exercice 2024-2025 est toujours en cours.

Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires

Le Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires (BPPD) est un moyen pour les clients et autres parties intéressées de porter à l'attention de la SAPM des problèmes et des préoccupations de nature systémique. Le BPPD traite généralement des questions liées aux politiques de la Société ou à des situations complexes ou inhabituelles pour lesquelles la juste interprétation de la politique peut sembler ambiguë. Le BPPD peut entreprendre ses propres enquêtes ou répondre aux demandes transmises par d'autres instances. Il a la liberté d'examiner les politiques et les procédures de la SAPM de manière objective et constructive. Au besoin, le BPPD peut formuler des recommandations relatives à une décision opérationnelle sur un cas précis et alerter la haute direction de tout problème systémique ou de toute politique qui devrait être corrigée.

Résultats d'exploitation

La SAPM a pour mandat de garantir des tarifs abordables et stables et d'offrir de la valeur ajoutée aux Manitobains.

La Société a déclaré une perte nette d'exploitation de 19,7 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, comparativement à la perte nette de 129,5 M$ pour l'exercice précédent. Le résultat des services d'assurance s'établit à 35,8 M$, comparativement à 35 M$ pour la période de référence, ce qui reflète le rendement sous-jacent des différents secteurs d'activité de la Société. Plus précisément,

- le secteur du régime de base a enregistré une perte nette de 39,6 M$ par rapport à la perte nette de 80,2 M$ enregistrée pour l'exercice précédent. Le résultat des services d'assurance s'établit à 27,1 M$, comparativement à 21,9 M$ pour l'exercice précédent.
- Le secteur de l'assurance complémentaire a enregistré bénéfice net de 53,7 M$ comparativement à 18,1 M$ pour l'exercice précédent. Le résultat des services d'assurance s'établit à 62,1 M$ contre 25,2 M$ pour l'exercice précédent.
- Le secteur des garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGS) a affiché une perte nette de 4,1 M$ contre 54,2 M$ pour la même période de l'exercice précédent. Le résultat des services d'assurance s'établit à 0,8 M$, comparativement à 38,2 M$ pour l'exercice précédent.
- Enfin, le secteur de la Loi sur les conducteurs et les véhicules (LCV) a affiché une perte nette de 29,7 $ contre une perte nette de 13,2 M$ pour la même période de l'exercice précédent.

Total des revenus tirés de l'assurance

Le total des revenus tirés de l'assurance comprend les revenus provenant des primes ainsi que les autres revenus d'assurance (frais liés à l'administration des polices). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les revenus d'assurance totaux de la Société ont augmenté de 4,1 %, soit 65,4 M$, pour atteindre 1,6 milliard de dollars. Ces revenus proviennent de trois secteurs d'activité d'assurance : régime de base, assurance complémentaire et garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGS). Le revenu attribuable à chacune de ces activités représente respectivement environ 75 %, 14 % et 11 %.

Le secteur du régime de base a enregistré 1,2 milliard de dollars en revenus d'assurance totaux pour la période visée, soit une hausse de 48,8 M$ (4,1 %) par rapport à la période de référence. Le total des revenus tirés de l'assurance tient compte d'une baisse de 5,0 % des primes facturées pour la gamme de produits de base, entrée en vigueur le 1er avril 2024, conformément à une ordonnance de la Régie des services publics (RSP) du Manitoba. Cette baisse de 5,0 % reflète une diminution de 4,0 % attribuable à la modification de l'échelle des cotes de conduite, et à une baisse de 1 % de tarification de sécurité du conducteur, ainsi qu'une baisse de 1,0 % des primes d'assurance automobile.

Par rapport à l'exercice précédent, le total des revenus d'assurance provenant du secteur de l'assurance complémentaire a augmenté de 12,7 %, soit 25,2 M$, pour s'établir à 223,1 M$ pour la période visée. L'augmentation des revenus dans le secteur de l'assurance complémentaire reflète une demande accrue pour des produits comme la couverture maximale des véhicules assurés (+ 22,1 % par rapport à l'exercice précédent), la protection pour véhicule neuf ou véhicule loué à bail (+ 17,0 % par rapport à l'exercice précédent) et la réduction de la franchise à 200 $ (+ 13,8 % par rapport à l'exercice précédent). Les revenus provenant de la couverture de responsabilité civile de 10,0 M$ ont également augmenté de 12,8 % par rapport à la période de référence.

Par rapport à la période de référence, les revenus d'assurance totaux provenant du secteur des SGS ont diminué de

4,4 %, soit 8,6 M$, pour s'établir à 186,1 M$ pour la période visée. Cette baisse reflète une diminution des activités tarifaires au cours de l'année ainsi qu'une baisse du volume d'affaires attribuable à une contraction dans le secteur sous-jacent. À cela s'ajoute le fait que certaines entités ont perdu leur statut de société domiciliée au Manitoba et leur admissibilité aux produits de la SAPM.

Les tableaux de droite présentent la répartition des primes entre l'ensemble des activités de la Société pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024. La plus grande part des primes gagnées au cours d'une année donnée est affectée aux indemnisations de sinistres survenus pour dommages matériels. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les dommages matériels représentent 55 % du total des primes gagnées, tandis que les sinistres de dommages corporels et du RPPP en représentent 15 %. Ensemble, ces couvertures comptent pour 70 % du total des primes gagnées pour la période visée, soit une diminution de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Les réclamations pour dommages matériels dans le secteur des SGS sont inférieures à celles de la période de référence, tout comme les estimations des sinistres survenus, mais non déclarés.

Répartition des primes pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

		Total des revenus d'assurance et autres revenus	**1,00 $**
Sinistres subis – dommages matériels	**0,55 $**	**– Total des indemnités versées et des charges**	**1,16 $**
Sinistres subis – dommages corporels	**0,15 $**	– Charges liées aux contrats de réassurance	0,02 $
Résultat financier net des assurances	**0,10 $**	= Perte de souscription	(0,18 $)
Charges d'exploitation de la Société	**0,26 $**	+ Revenus de placements	0,17 $
Commissions	**0,07 $**	= Perte nette d'exploitation	(0,01 $)
Taxes sur les primes	**0,03 $**		

Répartition des primes pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

		Total des revenus d'assurance et autres revenus	**1,00 $**
Sinistres subis – dommages matériels	**0,64 $**	**– Total des indemnités versées et des charges**	**1,20 $**
Sinistres subis – dommages corporels	**0,20 $**	+ Charges liées aux contrats de réassurance	0,06 $
Résultat financier net des assurances	**0,04 $**	= Perte de souscription	(0,14 $)
Charges d'exploitation de la Société	**0,22 $**	+ Revenus de placements	0,06 $
Commissions	**0,07 $**	= Perte nette d'exploitation	(0,08 $)
Taxes sur les primes	**0,03 $**		

Contexte réglementaire et fixation des tarifs

La RSP a l'autorité exclusive d'examiner et d'approuver les primes et les frais de service pour le secteur du régime de base. À cette fin, la SAPM participe chaque année au processus de demande tarification générale d'assurance afin d'établir les tarifs et les frais qui entreront en vigueur à compter du 1er avril. Ainsi, toute variation des revenus autre qu'une variation découlant d'une ordonnance de la RSP reflète des changements sous-jacents dans le volume de polices et le moment des renouvellements au cours de la période. Dans le cadre du processus de demande, la RSP émet des directives ou ordonnances auxquelles la Société doit se conformer.

La Société est soumise à l'ordonnance no 145/23 de la RSP, qui lui enjoint d'exclure les dépenses liées aux initiatives aux fins du calcul des tarifs, et à la directive no 8 de l'ordonnance no 2/25 de la RSP, qui lui impose de continuer à accumuler les coûts différés liés aux initiatives dans le solde d'un compte de report réglementaire (CRR). Le CRR n'existe que dans le cadre de la RSP aux fins de la fixation des tarifs; Il n'est pas applicable à la production de rapports externes. En vertu de ces ordonnances de la RSP, la SAPM exclut les montants liés aux initiatives aux fins de la fixation des tarifs et n'est pas autorisée à récupérer le coût des initiatives au moyen des tarifs tant que la RSP ne l'a pas approuvé dans le cadre de son processus annuel d'application générale des tarifs (GRA). Les ajustements apportés au CRR ont une incidence directe sur les tarifs du régime de base (les augmentations du CRR réduisent le tarif demandé par la SAPM, et inversement). Dans sa demande d'application générale des tarifs pour 2024, la SAPM s'est vu exclure un montant de 28,1 M$ du calcul des tarifs (par rapport à 23,9 M$ pour 2023). Il est peu probable que le solde actuel du CRR soit réduit et il devrait donc demeurer exclu de l'indication tarifaire globale dans un avenir prévisible.

L'exclusion des charges liées aux initiatives du recouvrement des tarifs entraîne un déficit tarifaire qui doit être financé ou compensé par une réduction des dépenses d'exploitation, une diminution des sinistres encourus, une augmentation des revenus provenant de sources autres que les primes du régime de base, les revenus de placements ou les transferts de capitaux provenant d'un autre secteur d'activité, ou une combinaison de ces trois éléments. Lorsque ces sources de financement sont insuffisantes, en tout ou en partie, le fonds de stabilisation des tarifs (Rate Stabilization Reserve – RSR) est utilisé pour compenser le déficit tarifaire résiduel. Lorsque ces sources sont insuffisantes, en tout ou en partie, le déficit tarifaire restant est financé par le fonds de réserve pour la stabilisation des tarifs.

Sinistres survenus

Les sinistres survenus sont fonction de la fréquence (nombre de réclamations présentées), de la gravité (coût réel ou estimé des blessures, réparations ou pertes totales) et du moment du règlement et du paiement des réclamations. La fréquence est influencée par plusieurs facteurs, comme les habitudes de conduite, les conditions météorologiques et les décisions individuelles de présenter ou non une réclamation. La gravité est elle aussi influencée par plusieurs facteurs, notamment la chaîne d'approvisionnement (disponibilité des pièces et des services), les conditions du marché pour les véhicules neufs et usagés, ainsi que la complexité des véhicules à réparer. Le moment du règlement des sinistres est influencé par divers facteurs comme l'inflation, le taux d'actualisation, le rajustement pour risque et le rendement des investissements.

Par rapport à la période de référence, les sinistres encourus par la Société pour la période visée ont diminué de 13,3 %, soit 184,7 M$, pour s'établir à 1 202,1 M$. Tous les secteurs d'activité d'assurance ont enregistré une baisse des sinistres encourus par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution des sinistres survenus reflète également les effets de la baisse de l'évolution des sinistres de l'année précédente (l'augmentation des provisions des exercices précédents ayant une incidence positive sur l'exercice en cours). La garantie tous risques pour des phénomènes météorologiques catastrophiques a été inférieure de 98,5 M$ à celle de l'exercice précédent, qui englobait les conséquences d'une tempête de grêle historique – la plus importante qu'ait connue la Société au chapitre des réclamations. La SAPM atténue son exposition aux événements météorologiques catastrophiques grâce à des contrats de réassurance annuels. Ainsi, l'exposition financière de la SAPM pour la période visée s'élevait à 50,0 M$.

Secteur du régime de base

Par rapport à l'exercice précédent, les sinistres encourus pour le secteur du régime de base ont diminué de 3,3 %, soit 34,5 M$, pour s'établir à 1 012,1 M$ pour la période visée. Le rapport sinistres-primes pour l'exercice était de 84,0 % comparativement à 90,1 % pour l'exercice précédent.

Le nombre de sinistres Autopac déclarés à la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 a connu une légère hausse de 2,1 % (soit 5 715 sinistres) pour un total de 280 300 sinistres. Le nombre de sinistres déclarés pour la période visée est seulement 2,7 % inférieur à celui enregistré pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, moment où les mesures liées à la pandémie de COVID-19 ont commencé à entrer en vigueur.

Les sinistres survenus pour dommages matériels (excluant l'incidence du taux d'actualisation et le rajustement pour risque) ont diminué de 8,5 % (ou 77,1 M$) par rapport à la période de référence, pour s'établir à 827,2 M$. Plus précisément,

- la garantie tous risques (hors grêle) a diminué de 7,8 % (ou 9,1 M$) pour s'établir à 107,8 M$;
- la garantie tous risques (grêle) a diminué de 53,1 %, (ou 79,9 M$) pour s'établir à 70,5 M$;
- la garantie collision a augmenté de 0,6 % (ou 3,1 M$) pour s'établir à 583,5 M$). Le coût estimatif des sinistres de collisions survenues pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 représente 48,4 % des primes gagnées;
- la garantie pour dommages matériels a augmenté de 1 5,3 % (ou 8,7 M$) pour s'établir à 65,3 M$.

Par rapport à la période de référence, les sinistres de dommages corporels survenus (excluant l'inflation, l'incidence du taux d'actualisation et le rajustement pour risque) ont diminué de 0,9 % (ou 2,9 M$) pour s'établir à 309,3 M$ pour la période visée. L'impact de l'inflation a été défavorable, augmentant les obligations au titre des dommages corporels de 11,9 M$, ce qui s'est traduit par un recouvrement de 56,5 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, par rapport à la période de référence.

Les effets des taux d'actualisation ont été défavorables à hauteur de 41,8 M$, tandis que les effets des rajustements pour risque ont été favorables à hauteur de 8,1 M$ pour la période visée, comparativement à la période de référence.

Secteur de l'assurance complémentaire

Par rapport à l'exercice précédent, les sinistres encourus pour le secteur du régime de base ont diminué de 26,0 %, soit 32,3 M$, pour s'établir à 91,8 M$ pour la période visée. Cette diminution reflète l'évolution favorable des sinistres de l'exercice précédent. Un sinistre unique, qui avait été évalué à près de 10 M$, et des sinistres relevant de la responsabilité civile ont été réglés, ou devraient l'être, pour un montant moindre que celui estimé initialement. Le rapport sinistres-primes s'établit à 42,4 % comparativement à 64,4 % pour l'exercice précédent.

Secteur des garanties supplémentaires pour risques spéciaux

Par rapport à la période de référence, les sinistres encourus pour le secteur des SGS ont diminué de 3,3 %, soit 34,5 M$, pour s'établir à 1 012,1 M$ pour la période visée. Plus précisément,

- La responsabilité civile (excluant l'incidence du taux d'actualisation et le rajustement pour risque) a diminué de 53,1 % (ou 84,5 M$) pour s'établir à 77,7 M$;
- Les dommages matériels (excluant l'incidence du taux d'actualisation et le rajustement pour risque) ont diminué de 52,8 % (ou 34,9 M$) pour s'établir à 31,3 M$.

Ces baisses reflètent l'évolution favorable des sinistres de l'exercice précédent par rapport à ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2023; des sinistres ont été réglés, ou devraient l'être, pour un montant moindre que celui estimé initialement. Le rapport sinistres-primes de ce secteur d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 s'établit à 74,8 % comparativement à 89,5 % pour l'exercice précédent.

Résultat net (charge) provenant des contrats de réassurance

Afin de limiter son exposition aux pertes, la société a pour pratique d'obtenir une garantie de réassurance pour les victimes corporelles et les événements catastrophiques. Les charges nettes provenant des contrats de réassurance se sont élevées à 35,8 M$ pour la période visée, alors que la Société avait déclaré à ce titre un bénéfice net de 104,5 M$ pour l'exercice précédent. L'écart de 140,3 M$ par rapport à la période de référence reflète le volume des sinistres admissibles au recouvrement auprès des réassureurs.

Un important épisode de grêle survenu en août 2023 a entraîné la présentation, par la Société, de demandes d'indemnisation au titre de la réassurance au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024. Les primes versées par la Société au titre du programme de réassurance se sont élevées à 40,0 M$ pour la période visée (par rapport à 31,0 M$ pour la période de référence).

Bénéfice (charge) net provenant des activités financières d'assurance

Pour la période visée, la charge financière nette liée à l'assurance s'est établie à 166,7 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, soit une augmentation de 90,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette situation reflète la variation des taux d'actualisation appliqués pour évaluer les sinistres, ainsi que le roulement des taux d'actualisation (un processus qui consiste à comptabiliser l'augmentation de la valeur actualisée d'un élément de passif au fil du temps). Cette variation s'explique principalement par l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets liés aux sinistres survenus pendant la période visée, qui ont évolué de manière plus défavorable que pendant l'exercice précédent.

Charges d'exploitation de la Société

La Société mise sur un modèle intégré de prestation de services selon lequel ses différents secteurs d'activité bénéficient d'un partage des coûts, ce qui se traduit par des coûts globaux inférieurs à ceux qui seraient engagés si chaque secteur fonctionnait de manière autonome. Les charges d'exploitation de la Société ne sont pas présentes ou facilement identifiables en application de la norme IFRS 17 sur la présentation de l'information.

Elles font plutôt l'objet d'une rubrique distincte ou sont regroupées sous la rubrique Acquisition, maintenance et exploitation de l'État des résultats d'exploitation, par secteur d'activité. Le tableau ci-dessous présente une vue traditionnelle des charges d'exploitation de la Société avant leur reclassement dans la catégorie Acquisition, maintenance et exploitation

En milliers de dollars	31 mars 2025	31 mars 2024
Indemnisation	220 396 $	195 209 $
Traitement des données	139 147	78 499
Services particuliers	19 746	15 945
Frais de marchands et frais bancaires	11 255	10 547
Bâtiments	8 453	8 121
Autre	7 216	5 280
Poste	5 530	5 100
Programme d'éducation routière	5 451	3 926
Impression, papeterie, fournitures	4 770	4 097
Contexte réglementaire/appel	4 678	4 389
Mobilier et matériel	3 444	2 448
Programmes de sécurité routière/prévention des sinistres	3 409	3 668
Information du public/publicité	2 522	2 628
Subventions tenant lieu de taxes	1 787	1 759
Téléphones	1 734	1 760
Déplacements et véhicules	1 188	962
	440 726	344 338
Commissions liées aux polices	107 107	101 112
Commissions non liées aux polices	6 541	5 944
Taxes sur les primes	48 823	48 025
	162 471	155 081
Amortissement des coûts de développement reportés	9 935	8 555
Amortissement des immobilisations corporelles	6 574	6 142
	16 509	14 697
Total	**619 706 $**	514 116 $

Les charges d'exploitation totales de l'entreprise ont augmenté de 20,4 % ou 105,6 M$ pour atteindre 619,7 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Cette augmentation d'une année sur l'autre tient compte de l'incidence de quelques événements et activités clés survenus pendant ces années : comptabilisation des dépréciations et des radiations d'actifs déclarées au cours de l'exercice visé; interruption de travail en 2023; lancement, pendant l'exercice visé, d'une technologie visant à mieux servir les clients commerciaux inscrits au Plan d'immatriculation international (PII); dommages causés par un incendie au Centre de services du chemin Gateway en juin 2024; autres événements ayant eu une incidence sur les activités de la société, dont l'interruption des services postaux au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Les charges de rémunération ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, une période où les charges reflétaient les effets d'une interruption de travail de 10 semaines en 2023, tandis que celles de l'exercice en cours reflètent les charges de rémunération pour l'année complète, au taux le plus élevé prévu par la convention collective.

Une grande partie de l'augmentation de 105,6 M$ au titre des charges d'exploitation de la Société par rapport à l'exercice précédent est liée à une augmentation de 60,6 M$ des Charges liées au traitement des données. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé 62,1 M$ de dépréciations et de radiations d'actifs présentés en tant que coûts de développement reportés. Les effets des radiations et des dépréciations sont comptabilisés en tant que charges liées au traitement des données pour l'exercice en cours et sont présentés sous la rubrique Coûts d'acquisition, de maintenance et d'exploitation dans l'État des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Aucune radiation ou dépréciation pour perte de valeur n'a été comptabilisée dans les charges liées au traitement des données de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de la Société présentées pour l'exercice en cours englobent les conséquences d'un incendie qui a endommagé le Centre de services du chemin Gateway le 17 juin 2024. Les activités du centre de services ont pour la plupart été provisoirement transférées vers d'autres centres de services de Winnipeg pendant la remise en état du site. Le Centre de services du chemin Gateway a été remis en état et a repris toutes ses activités le 3 mars 2025. La Société a engagé des dépenses de 4,7 M$ pour réparer et restaurer le bâtiment, les biens et les équipements, et pour transférer provisoirement ses activités vers d'autres sites. Ces dépenses sont présentées dans l'État des résultats sous la rubrique Coûts d'acquisition, de maintenance et d'exploitation. La Société a déposé une demande d'indemnisation auprès de son assureur pour faire réparer les dommages causés par l'incendie et se faire rembourser les frais engagés pour la relocalisation de ses activités pendant la durée des travaux. Au 31 mars 2025, la Société a avait comptabilisé 4,3 M$ en recettes provenant de la réclamation d'assurance; ce montant est présenté sous la rubrique Frais de service et autres revenus de l'État des résultats pour l'exercice visé.

Pertes de valeur et radiation d'éléments d'actif présentés sous la rubrique Coûts de développement reportés

Lors d'une évaluation annuelle de la dépréciation des actifs incorporels présentés par la Société, il a été constaté que les ressources technologiques n'affichaient pas le rendement prévu. Les actifs qui avaient été mis en œuvre en février 2023 dans le cadre de la version 1 (V1) du projet Nova ont été identifiés en cours d'année comme n'atteignant pas l'état de fonctionnement stable escompté. Plusieurs défaillances ont été signalées comme non résolues, et des ressources supplémentaires ont été mobilisées pendant plus d'un an pour élaborer des solutions et corriger les résultats générés par ces actifs. Les résultats de l'évaluation ont amené la Société à comptabiliser une dépréciation de 47,9 M$ pour les actifs du projet Nova qui ont été identifiés comme dépréciés pendant l'exercice en cours. La Société a également comptabilisé 2,4 M$ de dépréciation en coûts de développement différés liés à un projet de solution de données qui a été interrompu.

Le total des dépréciations pour perte de valeur d'actifs incorporels comptabilisés au cours de l'exercice est présenté comme une réduction de 49,3 M$ des Coûts de développement reportés présentés dans l'État de la situation financière. Les effets de ces dépréciations ont été comptabilisés en tant que charges liées au traitement des données, sous la rubrique Coûts d'acquisition, de maintenance et d'exploitation de l'État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

En outre, la Société a radié 12,8 M$ d'actifs qui avaient été comptabilisés en tant que coûts de développement reportés, mais dont il a été déterminé, au fil de l'exercice en cours, qu'ils ne répondaient pas aux critères requis pour être comptabilisés comme tels. La radiation de ces actifs a réduit de 12,8 M$ le montant des coûts de développement déclarés dans l'État de la situation financière au 31 mars 2025, et a augmenté le montant des charges liées au traitement des données, présenté sous la rubrique Coûts d'acquisition, de maintenance et d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

L'effet combiné des radiations et des dépréciations comptabilisées pour l'exercice courant est présenté comme une diminution de 62,1 M$ des coûts de développement reportés présentés dans l'État de la situation financière au 31 mars 2025, et comme une augmentation de 62,1 M$ des charges liées au traitement des données et réparties sous la rubrique Coûts d'acquisition, de maintenance et d'exploitation, soit respectivement 11,6 M$, 6,2 M$ et 44,3 M$, dans l'État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Investissements et revenus de placements

Les placements sont détenus dans cinq portefeuilles distincts à l'interne. Ces cinq portefeuilles servent à payer le passif à court et à long terme de la Société à son échéance et de générer des revenus de placement provenant des intérêts, des dividendes et des gains en capital, et qui contribueront à stabiliser les primes payables par les titulaires de polices. Le secteur du régime de base compte deux portefeuilles de placements. Le premier est le portefeuille des passifs liés aux sinistres de base, qui soutient les sinistres des assurés et garantit la disponibilité des fonds à l'échéance des passifs. L'objectif secondaire du portefeuille des passifs liés aux sinistres de base est de réduire au minimum le risque de taux d'intérêt avec des rendements modestes. Le deuxième portefeuille du secteur du régime de base est le portefeuille des réserves pour la stabilisation des tarifs, dont l'objectif est de garantir le maintien de niveaux de capital suffisants pour faire face à des événements indésirables jugés plausibles et assurer la stabilité et la prévisibilité des taux. Les portefeuilles des secteurs de l'assurance complémentaire et des garanties supplémentaires pour services spéciaux (SGS) soutiennent à la fois les passifs et les bénéfices non distribués et ont pour objectif d'atteindre des objectifs de rendement établis. Le cinquième portefeuille soutient les passifs liés aux avantages sociaux futurs des employés et a pour objectif de garantir le paiement de ces obligations lorsqu'il est dû.

Une nouvelle stratégie de gestion actif-passif (GAP) opérationnelle a été mise en œuvre en mai 2024. Elle vise à faire correspondre la durée en dollars des actifs à revenu fixe (y compris les obligations d'État, les obligations de sociétés, les obligations à taux variable et les placements à court terme, les hypothèques et les obligations non négociables) liés aux sinistres de base avec la durée en dollars des passifs liés aux sinistres de base, avec une tolérance de +/- 5 %.

En outre, la valeur marchande du portefeuille total des sinistres de base, y compris toutes les obligations négociables (obligations d'État, obligations de sociétés et hypothèques), les obligations non négociables, les biens immobiliers et les obligations à taux variable, doit correspondre à la valeur actuelle du passif associé, avec une marge de +/- 100 M$.

L'appariement de la durée en dollars des actifs et des passifs à revenu fixe aide à minimiser la sensibilité monétaire de l'excédent aux fluctuations des taux d'intérêt.

Au 31 mars 2025, l'appariement de la durée en dollars correspondait à 98,7 % et se situait dans la plage de +/- 5 %. L'appariement de la durée en dollars a été calculé à partir des flux de trésorerie des passifs de février, car les flux de trésorerie des passifs de mars ont été retardés, ce qui est fréquent après la fin de l'exercice en raison de la production des rapports de fin d'année habituels. Pour cette raison, le gestionnaire de placements utilisera les flux de trésorerie d'évaluation les plus récents disponibles à ce moment-là.

Au 31 mars 2025, la valeur marchande de l'ensemble des actifs à revenu fixe du portefeuille de placements liés aux sinistres de base excédait de 21,0 M$ la valeur actualisée des passifs liés aux sinistres de base (31 mars 2024 – 43,0 M$).

Les secteurs d'activité SGS et assurance complémentaire ne font pas partie de la stratégie de gestion actif-passif (GAP). Les portefeuilles des secteurs SGS et assurance complémentaire contiennent des actifs qui soutiennent à la fois les excédents et les sinistres. La valeur marchande des actifs à revenu fixe correspond approximativement à la valeur actualisée des passifs liés aux sinistres.

Le portefeuille des avantages sociaux futurs des employés n'est pas non plus inclus dans la stratégie GAP, mais il suit une approche de répartition équilibrée des actifs (comprenant des placements à revenu fixe, des actions et des actifs non traditionnels) afin de soutenir les pensions d'employés accumulées, les avantages postérieurs au départ à la retraite et les indemnités de départ.

L'impact approximatif d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt au 31 mars 2025 serait une diminution des passifs liés aux sinistres survenus de 148,6 M$ (31 mars 2024 – diminution de 142,4 M$) et une diminution des placements de 204,6 M$ (31 mars 2024 – diminution de 174,6 M$), entraînant une diminution du résultat net (perte) attribuable au propriétaire de la Société de 56,0 M$ (31 mars 2024 – diminution de 32,2 M$).

Une augmentation de 100 points de base entraînerait également une hausse des autres éléments du résultat global (OCI) de 62,6 M$ (31 mars 2024 – hausse de 55,7 M$) en ce qui a trait aux passifs liés aux avantages sociaux futurs des employés.

À l'inverse, une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt au 31 mars 2025 aurait pour effet d'augmenter les passifs liés aux sinistres survenus de 175,1 M$ (31 mars 2024 – augmentation de 168,5 M$), de 204,6 M$ (31 mars 2024 – diminution de 174,6 M$), entraînant une diminution du résultat net (perte) attribuable au propriétaire de la Société de 56,0 M$ (31 mars 2024 – augmentation de 6,8 M$).

Une baisse de 100 points de base réduirait par ailleurs les autres éléments du résultat global (OCI) de 70,4 M$ (31 mars 2024 – diminution de 65,7 M$) en lien avec les passifs des avantages sociaux futurs des employés.

Par rapport à l'exercice précédent, les revenus de placements, déduction faite des frais de gestion de placements, ont augmenté de 196,7 %, soit 192,4 M$, pour atteindre 290,1 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La juste valeur combinée des placements de la Société s'élevait à 3,8 milliards de dollars au 31 mars 2025. Le portefeuille de placements est composé des éléments suivants :

Portefeuille de placements

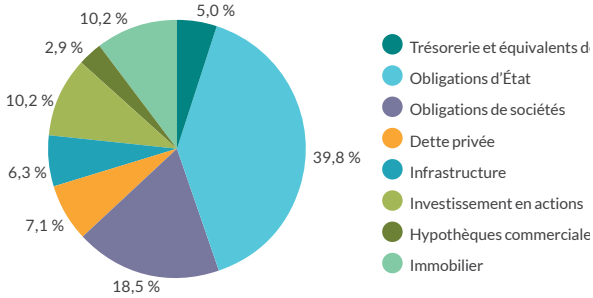

Le portefeuille total, évalué à la juste valeur marchande, a enregistré un rendement positif de 8,9 % pour l'exercice (rendement sur la période de 12 mois terminée le 31 mars 2025). Le rendement du portefeuille est présenté sur une base de juste valeur marchande pour l'ensemble des actifs. À compter du 1er avril 2023, les obligations non négociables ont été reclassées à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) à la suite de l'adoption par la Société de l'IFRS 9 – Instruments financiers.

Les obligations négociables ont généré un rendement de 8,5 %, tandis que les obligations non négociables ont affiché un rendement de 8,9 % au cours de l'exercice. Le portefeuille de créances privées a pour sa part rapporté 8,7 %. L'ensemble du portefeuille d'actions canadiennes a progressé de 9,4 %; les actions canadiennes à forte capitalisation ont généré un rendement de 8,9 %, et les actions à faible capitalisation, de 9,5 %. Les actions mondiales ont connu un rendement de 15,9 % en dollars canadiens. Le portefeuille immobilier a affiché un rendement négatif de 0,7 %, tandis que le portefeuille d'infrastructures a produit un rendement de 21,9 % pour l'exercice 2024-2025. Les prêts hypothécaires commerciaux ont quant à eux rapporté 8,5 % durant la période visée. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de placements a atteint un rendement annualisé de 3,1 %.

Les marchés boursiers canadiens ont enregistré un rendement positif au cours de la période, l'indice S&P/TSX ayant augmenté de 15,8 % et l'indice S&P/TSX des faibles capitalisations, de 11,2 %. Les marchés boursiers mondiaux ont également progressé, l'indice MSCI World ayant grimpé de 13,8 %.

Les rendements des obligations d'État ont été volatils au cours de l'exercice : le taux des obligations du gouvernement du Canada – 10 ans a atteint un creux de 2,83 % le 3 mars 2025, un sommet de 3,87 % le 25 avril 2024, et s'est établi à 2,97 % à la fin de l'exercice.

La courbe des rendements, qui était inversée, est revenue à une pente ascendante normale au cours de l'année. Les rendements des obligations à long terme ont diminué de 50 points de base (passant de 3,47 % à 2,97 %), tandis que ceux des obligations à court terme ont chuté de 259 points de base (de 5,22 % à 2,64 %).

L'inflation a eu un comportement mitigé au cours de la période : en baisse pendant la première moitié de l'exercice (passant d'un taux annuel de 2,9 % en mars 2024 à un taux annuel de 1,6 % en septembre 2024), puis de nouveau en hausse au cours de la seconde moitié de cette période (pour atteindre 2,3 % en mars 2025). Le recul du taux d'inflation annuel entre mars 2023 et mars 2024 a soutenu la décision de la Banque du Canada de réduire progressivement son taux du financement à un jour de 25 à 50 points de base à l'issue de chacune de ses réunions sur les taux, de juin 2024 à mars 2025 (passant d'un sommet de 5,00 % au 31 mai 2024 à un creux de 2,75 % au 31 mars 2025).

Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués de la Société s'élèvent à 721,6 M$ au 31 mars 2025. Ils englobent quatre secteurs d'activité : Régime de base, 494,6 M$; Assurance complémentaire, 87,7 M$; SGS, 100,7 M$; LCV, 36,6 M$.

Transfert de capitaux entre secteurs d'activité

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025, la Société a transféré 52,9 M$ (contre 2,7 M$ au cours de l'exercice précédent) du secteur de l'assurance complémentaire à celui du régime de base.

Gestion des risques

À l'instar de toute entreprise, la SAPM assume, dans le cadre de ses activités, des risques qu'elle doit gérer efficacement pour atteindre ses objectifs. Les principaux domaines d'atténuation des risques sont abordés ci-dessous.

Processus et contrôles

Le comité de la gestion des risques du conseil d'administration veille à ce que des processus et des contrôles de gestion des risques soient en place à l'échelle de la Société pour déterminer et atténuer ces risques. Il surveille également de façon continue les risques auxquels la Société est exposée. La direction est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application du cadre de gestion des risques (le Cadre) de la Société, qui comprend :

- la détermination des risques et l'évaluation de leur incidence;
- des procédures de surveillance des risques;
- des processus et des mesures de contrôle pour gérer et atténuer les risques;
- les risques qui demeurent après la prise de mesures par la direction.

Le Cadre assure une approche uniforme pour gérer les risques ainsi qu'une compréhension commune de ces derniers et de leurs mesures d'atténuation à l'échelle de la Société.

Passif lié aux sinistres survenus – Passifs actuariels et autres passifs liés aux polices

La SAPM maintient, sur une base actualisée, des réserves pour le passif des sinistres survenus au titre des passifs actuariels et d'autres passifs liés aux polices, et cela, afin de couvrir ses engagements futurs en matière de sinistres. La Société constitue des réserves pour le développement futur des sinistres déclarés et pour l'estimation qu'elle effectue des sinistres potentiellement survenus, mais non encore déclarés. Dans le cas de blessures graves, seule une petite partie de la prestation totale est versée au cours de la première année. Avec le temps, et à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles, les estimations sont révisées pour refléter l'estimation la plus récente des coûts des sinistres.

Étant donné que le montant total versé pour un sinistre donné peut différer de sa réserve initiale, la SAPM examine la suffisance de ces réserves plusieurs fois par année. Si des ajustements sont nécessaires, ils sont calculés par l'équipe d'évaluation de la Société. Une évaluation indépendante des réserves est également effectuée deux fois par année par l'actuaire externe désigné de la Société. L'auditeur externe effectue des procédures d'évaluation du caractère raisonnable des réserves, dans le cadre de l'audit annuel des états financiers. Ce processus contribue à atténuer le risque d'inexactitude des réserves de sinistres.

Pour la SAPM, les sinistres de dommages corporels à règlement lent, comme ceux relevant du Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP) et de la responsabilité civile vis-à-vis de tiers, constituent la principale source de variabilité d'une année à l'autre dans l'estimation des coûts finaux. Cette variabilité découle d'événements futurs survenant entre la date du sinistre et son règlement définitif. En comparaison, les sinistres à règlement rapide, comme les dommages matériels, sont généralement plus prévisibles.

Pour la SAPM, des facteurs comme les effets des tendances inflationnistes et les variations de la courbe des taux accentuent cette variabilité. Les stratégies de gestio n du portefeuille de placements aident à en atténuer les effets sur le résultat net.

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que la SPAM bénéficie d'une capitalisation adéquate qui lui garantit une solide assise financière et lui permet de préserver sa capacité à remplir ses obligations auprès des assurés et à maintenir des tarifs stables.

La structure du capital de la Société est composée des bénéfices non distribués et du cumul d'autres éléments du résultat global. Les bénéfices non distribués comprennent le cumul du résultat net (profit ou perte) pour le secteur du régime de base et les autres secteurs d'activité. Les secteurs d'activités autres que le secteur du régime de base comprennent le secteur de l'assurance complémentaire, le secteur des garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGS) et celui dédié à l'application et à l'exécution des dispositions de la Loi sur les conducteurs et les véhicules (LCV).

Le capital qui soutient le secteur du régime de base correspond à la position globale en capitaux propres, appelée Réserve de stabilisation des tarifs (RST). La RST a pour objet de protéger les automobilistes contre d'éventuelles hausses de capital qui pourraient être nécessaires en raison d'écarts imprévus par rapport aux résultats prévisionnels ou de pertes liées à des événements inattendus.

Le conseil d'administration de la SAPM a approuvé des niveaux cibles de suffisance des fonds propres axés sur le risque pour chaque secteur d'activité. Les cibles sont fondées sur le cadre de gestion du capital du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada et sur le test du capital minimal (TCM). Le TCM est défini comme le rapport entre le capital disponible et le capital requis; il utilise une formule axée sur le risque pour évaluer la suffisance du capital d'une société d'assurances. Les cibles de la Société en matière de capital sont déterminées en fonction des risques sous-jacents et de la nature concurrentielle de chaque secteur d'activité.

La Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba établit les cibles de capital de la Société exprimées en pourcentage du TCM pour chaque secteur d'activité :

- Régime de base 100 %
- Assurance complémentaire 200 %
- SGS 300 %

L'utilisation du TCM s'aligne sur les pratiques exemplaires qui ont cours dans l'industrie et permet d'établir des comparaisons avec le marché de l'assurance privée. La cible de 100 % du TCM établie pour le secteur du régime de base reflète le faible niveau de risque associé à ce programme d'assurance dont la Société détient le monopole, tandis que la cible de 200 % du TCM établie pour l'assurance complémentaire reflète le risque plus élevé lié à l'exercice d'activités dans un environnement concurrentiel. La cible de 300 % du TCM établie pour le secteur des SGS reflète le risque encore plus élevé attribuable aux flottes de camions commerciaux opérant à l'extérieur de la province.

Au 31 mars 2025, le TCM pour le régime de base était de 107 % (31 mars 2024 – 94 %), le TCM pour l'assurance complémentaire, de 200 % (31 mars 2024 – 200 %) et le TCM pour le SGS, de 226 % (31 mars 2020 – 163 %).

L'actuaire externe désigné de la Société préparera un rapport sur le test de condition financière au 31 mars 2025 pour la secteur du régime de base afin d'évaluer la suffisance du capital dans des conditions financières défavorables. Ce rapport sera disponible en septembre 2025. Le rapport le plus récent, daté du 31 mars 2024, a été préparé et signé par l'actuaire externe désigné en septembre 2024. Il conclut que la situation financière future du secteur du régime de base est satisfaisante.

Stratégies de contrôle des coûts d'indemnisation

La SAPM travaille avec diligence pour s'assurer que les primes confiées à la société par les assurés sont utilisées de manière efficace et judicieuse, tout en offrant le meilleur service client possible lors du règlement des sinistres. Cela comprend la surveillance continue et active des coûts liés aux sinistres. Nos mesures de contrôle des coûts en matière de gestion des sinistres prévoient le déploiement d'efforts sur plusieurs fronts afin de garantir l'efficience des travaux de réparation, prévenir la fraude, assurer la récupération et le recouvrement par subrogation des biens sauvés et garantir la saine gestion des demandes d'indemnisation au titre du RPPP.

Par exemple, au cours de l'année écoulée, l'équipe de la subrogation a posé un jalon historique en recouvrant 21 M$ en recouvrements subrogatoires, soit 7 M$ de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Ce résultat record souligne l'efficacité des stratégies nouvellement mises en œuvre qui, à l'avenir, devraient soutenir ce niveau de recouvrement annuel.

L'an dernier, les principales stratégies de contrôle des coûts comprenaient le passage d'une approche passive à une approche active de la gestion de l'inventaire de subrogation, le peaufinage des processus internes d'indemnisation, l'optimisation de la répartition des rôles et de la charge de travail, le traitement des recouvrements en suspens du RPPP et l'amélioration de l'efficacité du traitement des sinistres hors province. Au cours de l'année à venir, cette expertise en subrogation sera étendue aux réclamations visant des véhicules commerciaux, ce qui renforcera encore davantage le succès à long terme des recouvrements.

Chaque année, des initiatives comme celles-là, et d'autres, contribuent de façon importante à la réalisation de gains d'efficience qui aident à limiter les coûts ou à générer des recettes, selon le cas. Ensemble, elles contribuent à maintenir les primes d'assurance ds clients aussi basses que possible.

Processus liés aux technologies de l'information

Du point de vue de la gestion des risques, nos deux processus clés en matière de technologie de l'information sont notre capacité à assurer la continuité des activités et notre transformation numérique en cours.

Continuité des activités

Au fil des ans, la SAPM a mis en place de solides capacités en matière de continuité des activités. Ces capacités ont été développées sous la forme d'une solution « sur mesure » pour la SAPM en s'appuyant sur les pratiques exemplaires du secteur et elles sont adaptées aux besoins de notre personnel, de nos clients et de nos partenaires commerciaux Notre programme de gestion de la continuité des activités élabore des plans d'entreprise et des interventions visant à assurer la continuité du service à la clientèle en cas de perturbation des activités. Le programme comprend les interventions d'urgence, la gestion de crise, la reprise des activités, la continuité des services liés aux technologies de l'information, les réponses aux catastrophes, aux urgences et aux pandémies ainsi que les processus utilisés pour assurer une disponibilité opérationnelle continue à toutes les étapes de nos activités. Le programme vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de continuité des activités de la Société en s'appuyant sur une compréhension approfondie de nos produits et de nos services, de notre personnel, de nos processus de prestation des services et de notre technologie.

La continuité des activités comprend la planification, la prévention, la préparation ainsi qu'une approche proactive des interventions en cas de crise et de l'exécution des opérations. Une telle approche mise sur la prévention et sur les aspects proactifs de la continuité des opérations, qui prévoient la prestation continue des services durant une perturbation des activités, plutôt que de mettre l'accent sur la suspension et la reprise après catastrophe.

Projet Nova

En juin 2024, la société a lancé la deuxième version majeure du projet Nova dans le cadre du déploiement de la nouvelle plateforme d'enregistrement de la SAPM, qui remplace les solutions personnalisées précédemment utilisées pour gérer le Plan d'immatriculation international (PII) et mieux servir les clients commerciaux. Parallèlement, les efforts se sont poursuivis pour tenter de résoudre les problèmes et les lacunes dans les polices de la SAPM, notamment dans la plateforme Garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGS). La phase de découverte de la troisième version du projet Nova a fourni des indications importantes, qui ont finalement mené à la clôture officielle du projet Nova et à l'approbation d'une nouvelle stratégie de modernisation.

S'il est vrai que Nova a donné lieu à d'importantes initiatives, il s'est également heurté à des obstacles comme des délais irréalistes, des changements dans les priorités et des problèmes de gouvernance. Ces expériences ont servi de base à l'adoption d'une approche plus durable et plus stratégique, par l'entremise d'une nouvelle feuille de route informatique quinquennale. Cette feuille de routedivise les projets à grande échelle en phases gérables, permettant ainsi à la Société de faire progresser ses efforts de modernisation tout en maintenant la qualité du service, en favorisant la stabilité des employés et en respectant ses responsabilités financières.

Sécurité routière

Les programmes de sécurité routière et les activités connexes sont en phase avec la vision de la SAPM, qui consiste à offrir une couverture et un service exceptionnels, des tarifs abordables et des routes plus sûres grâce à l'assurance automobile publique. Cela comprend l'élaboration de programmes visant à réduire le nombre de collisions graves et mortelles au Manitoba.

Un aspect essentiel des efforts déployés par la SAPM en matière de sécurité routière est de veiller à ce que les Manitobains comprennent le code de la route et soient prêts à assumer la responsabilité liée à la détention d'un permis de conduire. La SAPM y parvient grâce à des programmes complets de formation des conducteurs pour chaque classe de permis. En 2024-2025, la SAPM a investi plus de 1,3 M$ pour soutenir la formation accessible et abordable des conducteurs adultes de la classe 5.

Collège universitaire du Nord

En 2024-2025, la SAPM a renouvelé son financement au Collège universitaire du Nord afin de permettre la poursuite du programme de formation des conducteurs adultes de la classe 5. Depuis le lancement du programme en 2023, plus de 400 personnes ont suivi la formation théorique en classe et/ou la formation pratique au volant. Les participants ayant terminé la formation continuent d'obtenir de bons résultats à l'examen pratique de conduite de classe 5, avec un taux de réussite supérieur à 70 %. Ce programme revêt une importance particulière dans le nord du Manitoba, où le nombre de collisions mortelles demeure disproportionnellement élevé. Entre 2019 et 2023, près de 11 % de l'ensemble des décès liés à la circulation au Manitoba sont survenus dans le nord de la province, malgré le fait que cette région ne représente que 6 % de la population de la province.

Citizens' Bridge

En avril 2024, la SAPM a augmenté le financement accordé au programme de formation des conducteurs adultes de la classe 5 offert par l'organisme Citizens' Bridge. Ces fonds supplémentaires permettront la poursuite des cours théoriques existants et soutiendront le lancement d'un cours pratique dédié, appelé Ready to Drive.

Ce programme offre une formation pratique de conduite automobile (classe 5) destinée aux nouveaux arrivants et aux résidents à faible revenu du Manitoba. Des cours exhaustifs permettent aux participants d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour circuler en toute sécurité sur les routes. L'an dernier, Citizens' Bridge a servi plus de 200 participants, dont les taux de réussite à l'examen pratique ont été supérieurs à la moyenne provinciale.

Collège assiniboine

En août 2024, la SAPM a signé un protocole d'entente avec Assiniboine College afin d'offrir un programme de formation de conduite pour adultes (classe 5) spécialement conçu pour contrer les obstacles rencontrés par certains résidents du Manitoba. Le programme vise à doter les participants des compétences et des connaissances nécessaires pour devenir des conducteurs confiants et responsables. Il combine 16 heures de formation théorique en classe et 4 heures de formation pratique au volant d'un véhicule de l'établissement. Le programme aborde toutes les notions, de la préparation à l'examen pratique à la maîtrise du stationnement parallèle, afin de s'assurer que les étudiants sont bien préparés à conduire prudemment sur les routes du Manitoba. La première cohorte a débuté à Brandon le 25 novembre 2024, et le programme s'est depuis étendu à d'autres collectivités rurales et des Premières Nations.

Éducation et formation des conducteurs

Programme Driver Z

Pour la Société, l'amélioration de la sécurité routière et la réduction de sinistres sont intrinsèquement liées à l'éducation des Manitobains sur le code de la route et sur la responsabilité qui accompagne la détention d'un permis de conduire. La SAPM honore cet engagement en offrant des programmes de formation propres à chaque classe de permis et conçus pour préparer des conducteurs à tous les niveaux.

En 2024, la SAPM a offert un programme de formation des conducteurs à plus de 8 700 nouveaux conducteurs adolescents du Manitoba dans le cadre du programme Driver Z, une formation de conducteurs proposée dans les écoles secondaires.

Afin d'accroître le nombre de places disponibles et d'améliorer l'accessibilité du programme, la SAPM a mis en œuvre les initiatives suivantes :

- Bonification des contrats et de la rémunération des instructeurs : les contrats des instructeurs ont été mis à jour et la rémunération pour l'enseignement du programme Driver Z a été considérablement augmentée. La rémunération pour les leçons pratiques a été augmentée de 25 à 35 %, selon la région de l'instructeur (rurale, urbaine ou éloignée). En 2024-2025, la SAPM a recruté plus de 30 nouveaux instructeurs pour le programme, la majorité d'entre eux étant affectée à des collectivités rurales.
- Amélioration de la formation et du recrutement des nouveaux instructeurs : le contenu, le programme d'études et les modalités de prestation du programme de formation des instructeurs offert au Red River College Polytechnic ont été actualisés. Depuis janvier, environ 60 étudiants ont commencé la formation dans le cadre du programme révisé, et une centaine d'autres sont sur une liste d'attente pour faire partie des prochaines cohortes. De plus, la disponibilité et la fréquence des cours de formation pour les nouveaux instructeurs en région rurale ont été élargies. Une formation interne en ligne est également en cours de déploiement pour en faciliter l'accès et en améliorer l'efficacité.
- Soutien financier accru pour les nouveaux instructeurs : huit véhicules ont été ajoutés à la flotte pour soutenir les nouveaux instructeurs ruraux. Des incitatifs de recrutement sont toujours en place, notamment une entente de service permettant aux nouveaux instructeurs ruraux de recevoir la formation sans frais. En outre, la SAPM offre un remboursement des coûts de démarrage liés à l'ouverture d'une nouvelle école de conduite.
- Amélioration des outils et du soutien pour les instructeurs : Les plateformes de communication ont été mises à niveau vers Microsoft 365, incluant Outlook, Teams et les applications basées sur Teams. De nouvelles mesures de la qualité des instructeurs ainsi que des cartes de pointage d'audit sont en cours de mise en œuvre et le traitement de la paie des instructeurs a également été rationalisé grâce à l'automatisation.
- Amélioration des politiques de prestation du programme Driver Z : une formule de cours condensée est désormais offerte dans les collectivités où la demande est forte ou en l'absence d'instructeur local. La fréquence des périodes d'inscription a été augmentée et les politiques relatives aux zones de desserte ont été mises à jour afin d'offrir davantage de souplesse lors de l'inscription. Enfin, les partenariats avec les écoles secondaires ont été renouvelés, avec le retour des paiements honorifiques et une amélioration des communications avec les écoles, les élèves et les parents par l'intermédiaire du réseau scolaire.

Formation pour la conduite de véhicules de classe 1

Cette année, plus de 2 800 étudiants en conduite commerciale ont terminé avec succès la formation obligatoire pour débutants au Manitoba – un jalon qui témoigne de notre engagement Indéfectible envers la sécurité routière. La SAPM est fière de soutenir et de superviser les auto-écoles de classe 1 en veillant à la qualité de l'enseignement et au respect rigoureux des normes réglementaires qui assurent l'intégrité de la formation des conducteurs professionnels dans l'ensemble de la province.

Équipement de haute visibilité pour piétons

La SAPM a offert gratuitement 1 300 trousses d'équipement de haute visibilité pour piétons à trois collectivités des Premières Nations chez qui on a recensé des zones à risque élevé de collisions entre véhicules et piétons. Chaque trousse comprend un sac à dos muni de bandes réfléchissantes à l'avant et à l'arrière, une tuque réfléchissante, une pince lumineuse rechargeable clignotante et un sifflet d'urgence. Le programme vise à réduire le nombre de décès de piétons dans les collectivités des Premières Nations, à améliorer la visibilité des piétons sur et à proximité de leurs territoires et à sensibiliser les conducteurs et les piétons à la sécurité routière dans les communautés autochtones et aux alentours.

Présentations sur les véhicules à caractère non routier

La SAPM offre un financement à Safety Services Manitoba pour la prestation de présentations communautaires gratuites de deux heures sur la sécurité des VTT et des motoneiges à travers la province. Ces séances, animées par des formateurs certifiés, visent à promouvoir une culture de sécurité routière en encourageant les pratiques de conduite sécuritaires et l'utilisation d'équipement de protection. Bien que principalement destiné aux enfants, le programme est ouvert à tous les membres de la communauté.

En 2024, la SAPM et Safety Services Manitoba ont intensifié leurs efforts et leur financement afin d'offrir davantage de présentations dans les collectivités des Premières Nations, à la lumière des données sur les collisions et des commentaires des intervenants. De plus, la SAPM a fait l'acquisition de 336 casques pour véhicules non routiers, qui sont maintenant remis comme prix de participation lors de ces présentations.

Expansion du programme de panneaux d'affichage de la vitesse

La SAPM prête sans frais aux municipalités, aux collectivités des Premières Nations et aux parcs provinciaux et fédéraux des panneaux d'affichage de la vitesse. Le programme est une expansion de l'essai pilote concluant lancé par la SAPM en 2022, qui avait démontré que les panneaux de vitesse numériques étaient efficaces pour réduire de 7,5 % la proportion de véhicules en excès de vitesse.

Au printemps 2024, la SAPM a fait l'acquisition de 35 panneaux d'affichage de la vitesse supplémentaires, portant ainsi le total du programme à 60 panneaux utilisés par 35 bénéficiaires. En plus de contribuer à réduire la vitesse des véhicules, ce réseau élargi de panneaux fournit à la SAPM des données en temps réel utiles sur les modèles et les tendances de comportement par rapport à la vitesse, ainsi que sur les zones névralgiques dans l'ensemble de la province.

La SAPM a également obtenu un financement additionnel de 230 000 $ dans le cadre du Programme amélioré de paiements de transfert de la sécurité routière (PAPTSR) de Transports Canada afin de soutenir le programme de prêt de panneaux d'affichage de la vitesse. Ce financement permettra à la SAPM d'acheter et de distribuer davantage de panneaux en 2025 pour aider les collectivités manitobaines à adopter une approche proactive de réduction de la vitesse.

Campagnes et partenariats

Les efforts menés par la SAPM pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies englobaient également une campagne menée en partenariat avec le Service de police de Winnipeg. Cette campagne combinait éducation du public et application de la loi sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, avec un accent particulier sur le repérage des conducteurs sous l'influence du cannabis et d'autres substances.

Outre ces initiatives, la SAPM continue de diffuser des messages sur divers enjeux liés à la sécurité routière au moyen de diverses campagnes publicitaires, dans le but de faire évoluer les perceptions et, ultimement, les comportements. Les publicités sont soigneusement adaptées à l'auditoire cible et au canal de diffusion afin d'en optimiser la portée et l'impact. Par exemple, les Manitobains des régions rurales sont plus susceptibles d'entendre des publicités à la radio que les résidents de Winnipeg. De plus, les publicités radiophoniques diffusées sur Native Communications Inc. (NCI FM) mettaient en vedette des talents autochtones locaux.

Partant du constat que de nombreux Manitobains ignoraient combien de consommations d'alcool pouvaient les faire dépasser la limite légale d'alcoolémie, la SAPM a lancé une nouvelle campagne de sensibilisation sur la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Son message est percutant : « Même si c'est juste un verre ou deux... Planifiez un retour à la maison en toute sécurité. Ne conduisez jamais en état d'ébriété. » La création publicitaire contenait un refrain accrocheur visant à renforcer la mémorisation du message. La campagne a été très bien accueillie dans toute la province. Elle a suscité beaucoup d'intérêt, provoqué l'échange de dialogues stimulants et reçu une foule de commentaires positifs favorables de la part des Manitobains.

Perspectives

La SAPM est résolue à réaliser ses priorités clés et ses objectifs d'entreprise. Le conseil d'administration examine ses résultats réels tous les trimestres, et ces derniers peuvent dévier des prévisions préparées au cours de l'exercice antérieur à des fins d'établissement des tarifs.

Tarifs Autopac de base

En vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, la SAPM est tenue de soumettre une demande d'approbation de ses tarifs Autopac de base à la Régie des services publics (RSP), pour approbation. De manière générale, la Société présente sa demande en juin de chaque année pour les tarifs qui entreront en vigueur au commencement du prochain exercice.

L'ordonnance no 2/25 émise par la RSP le 7 janvier 2025 a augmenté les tarifs d'assurance de base de 5,7 % pour les polices entrant en vigueur le 1er avril 2025 ou après cette date.
Le 1er avril 2025, la RSP a également élargi le système de cotes de conduite pour permettre aux clients qui passent au nouveau niveau +19 de l'échelle de bénéficier de la réduction maximale de 48 % sur la prime automobile, et a augmenté les réductions sur les primes automobiles pour les niveaux +3 et supérieurs.
Au 1er avril 2025, et avec l'approbation de la RSP, le coût du permis de conduire annuel augmente de 10 $. Ces frais servent à financer le Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP), l'un des plans de protection universelle contre les blessures les plus complets en Amérique du Nord. La SAPM n'avait pas augmenté le coût du permis de conduire depuis 1997.

Tarifs des produits du portefeuille de l'assurance complémentaire

La SAPM continue d'offrir une couverture facultative supplémentaire par l'intermédiaire du secteur de l'assurance complémentaire, notamment une couverture responsabilité civile supplémentaire, une assurance pour les véhicules de location et la possibilité de payer des primes d'assurance plus élevées pour réduire la franchise à payer en cas de sinistre.
Le conseil d'administration de la Société a approuvé une augmentation de 2 % des tarifs pratiqués au sein du portefeuille de produits d'assurance complémentaire de la SAPM pour l'année d'assurance 2025-26. La SAPM revoit régulièrement la tarification de ses produits et est fière de la valeur et de la commodité que ces options offrent aux Manitobains.

Bureaux de la Société d'assurance publique du Manitoba

Service à la clientèle

Winnipeg
Tél. : 204 985-7000

À l'extérieur de Winnipeg (sans frais)
Tél. : 1 800-665-2410

Accès pour les personnes malentendantes (SRV/VRS)
Tél. : 204 985-8832

Sinistres à l'extérieur de la province
Tél. : 1 800-661-6051

Bureaux administratifs

Winnipeg
234, rue Donald, C.P. 6300 R3C 4A4

Brandon
731, 1re Rue R7A 6C3

Service Locations

Winnipeg

Centres de services
15, rue Barnes

125, rue King Edward Est 40

Lexington Park

1284, rue Main 930,

chemin St. Mary's

Cityplace
234, rue Donald

- *Centre de service, rez-de-chaussée*
- *Vérification d'identité et intégrité des données*
- *Centre de gestion de la réadaptation*
- *Centre de gestion des cas graves et à long terme*
- *Centre des préjudices corporels*

Centre des dommages matériels
1981, ch. Plessis

- *Fourrière et réception des véhicules de récupération*
- *Récupération*
- *Sinistres commerciaux*

À l'extérieur de Winnipeg

Centre de services d'Arbord
323, boulevard Sunset

Centre de services de Beausejour
848, avenue Park

Centre de services de Brandon
731, 1re Rue

Centre de services de Dauphin
217, chemin Industrial

Centre de services de Portage La Prairie
2007, avenue Saskatchewan Ouest

Centre de services de Selkirk
1008, avenue Manitoba

Centre de services de Steinbach
9, promenade North Front

Centre de réclamations de Swan River
125, 4e Avenue Nord

Centre de réclamations de The Pas
424, avenue Fischer

Centre de services de Thompson
53, Commercial Place

Centre de services de Winkler
355, Boundary Trail

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

This document, and a French-language version of this document, are available on our website, mpi.mb.ca

Ce document, ainsi qu'une version en français de ce document, se trouve sur notre site Web mpi.mb.ca

20/10/25
25-074-5893